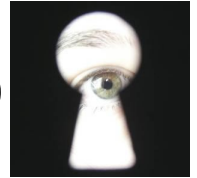


LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (LOPPSI 2)



Ces derniers jours s'organisent dans tous les coins des initiatives extrêmement spontanées de personnes qui s'inquiètent de l'absence totale de réaction face au projet de loi répressif LOPPSI 2. A la défaillance des organisations instituées, doivent de toute urgence se substituer les volontés individuelles. La « gauche » comme la plupart des organisations spécialisées auront surtout brillé par leur discrétion – à la limite de la servilité envers le nouvel État policier.

Criminalisation de la précarité, qu'elle soit choisie ou subie

Le collectif s'est mobilisé dans un premier temps sur l'article 32 ter A, adopté le 16 décembre à l'Assemblée Nationale, qui précise que les habitations telles que cabanes, yourtes, tipis, roulottes, camions, squatts...seront expulsables sous 48H. Passé ce délai, elles seront menacés de destruction. L'expulsion ne sera plus décidé par la justice suite à une plainte d'un maire ou d'un propriétaire mais directement par le préfet en cas de « *risques graves d'atteinte à la salubrité, à la sécurité, la tranquillité publiques* », termes vagues (volontairement?) permettant la libre interprétation du préfet. La non exécution de la mise en demeure sera passible d'une amende de 3750E.

Renforcement d'un arsenal juridique de répression conséquent

- **Surveillance généralisée** : Accroissement considérable du fichage et recoupement des fichiers de police (STIC : police Nationale ; JUDEX : Gendarmerie ; Base Élève) ; Extension de la vidéo-surveillance (renommée « *vidéo-protection* ») ; Dispositif dérogatoire de surveillance en matière informatique
- **Impunité juridique pour les agents de renseignement** (par exemple, employés de service sociaux, CAF, Pôle Emploi, Impôts, Banque...) = incitation et protection de la délation
- **Vision répressive de la sécurité routière**
- **Stigmatisation des mineurs en danger et pénalisation des familles en difficultés** : Couvre-feu individuel pour les mineurs de moins de 13 ans sur simple décision préfectorale ; Fichage administratif des mineurs
- Instauration d'un **délict de vente à la sauvette**
- **Démagogie sécuritaire dans les quartiers sensibles** : élargissement de l'interdiction de réunions dans les halls d'immeubles (2003) aux « *espaces communs, parking souterrains, toit d'immeuble* »
- **Elargissement du pouvoir de saisie** (de biens ou d'argent) aux officiers de police judiciaire, sans passer par un juge
- **Justice rendue par visio-conférence** : les détenus seront confinés entre les murs de la prison, privés de l'accès direct aux débats judiciaires qui concernent leurs libertés
- ...

Organisons-nous pour la résistance :

RASSEMBLEMENT A ALES LE MARDI 21 DÉCEMBRE À 17H30

RDV Rond Point René Cassin (Départ de la route de Nimes / Mac Do)



Informez-vous :

Calendrier national des actions contre LOPPSI 2 : nonaloppsi2.forumgratuit.fr

Informations, sources : www.syndicat-magistrature.org ;

www.droitaulogement.org ; www.halemfrance.org

Contact local : fuckloppsi@riseup.net